

Mon propre patron

Aide-soignant

Commis de cuisine

Manager

Technicien

**Ancien(ne) mineur(e)
isolé(e) étranger(e),**

Mère de famille

Marié

Que sont-ils devenus ?

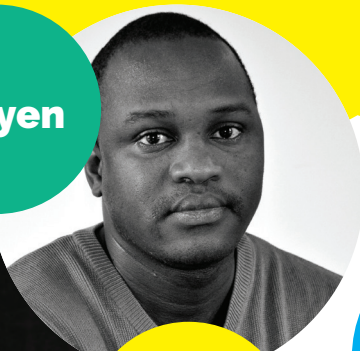
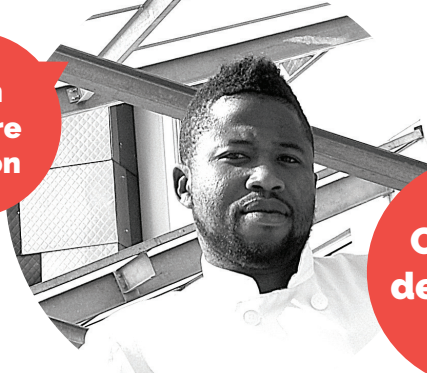
Française

Citoyen

Etudiante

Couturier

Indépendant



Avant-propos

Lorsque nous avons ouvert le Centre d'accueil et d'orientation pour mineurs isolés demandeurs d'asile (Centre Stéphane Hessel) à Boissy-Saint-Léger en 1999, peu savaient ce que recouvrait le terme de « mineur isolé étranger ». Aujourd'hui, le sujet est bien plus médiatisé, et en 2016, 13 800 mineurs étrangers isolés étaient accueillis en France métropolitaine contre 4 000 trois ans plus tôt. De nombreux départements se mobilisent aujourd'hui pour tourner le dos, en contournant la loi, aux mineurs isolés étrangers. D'autres, accueillent largement, mais ont besoin d'aide pour traiter cet accueil, c'est une question de solidarité nationale. Avant d'être migrants, ces mineurs sont avant tout des enfants dont « l'intérêt supérieur » doit être préservé. À tout prix.

Sellou, Abdou, Abdoulaye, Ali, Roman, Ruhollah, Esther, Sarah et Manu...ils sont arrivés en France, mineurs et sans leur famille. Ils venaient de Guinée, du Nigéria, du Népal, de Birmanie, d'Afghanistan, de Sierra Leone, du Ghana... on leur a dit qu'ils étaient des « mineurs isolés étrangers », titre qui les a définis jusqu'à leur majorité à travers leur prise en charge, leur accompagnement, et leur vie en France. Aujourd'hui, ils sont couturier, père de famille, étudiante, indépendant, aide-soignant, Française,... C'est ainsi qu'ils ont choisi de se définir eux-mêmes en façonnant par leur volonté et leur motivation leur avenir en France.

Nous avons jugé de la plus haute importance de vous parler d'eux parmi nous. C'est-à-dire sortis de leur situation de minorité et ayant engagé leur chemin d'hommes et de femmes au sein de la communauté nationale.

« Que sont-ils devenus ? » raconte des trajectoires, des espoirs, des réussites dont ils sont, et dont nous sommes, fiers.

Parce que l'avenir des jeunes isolés étrangers est le nôtre, nous militons depuis 19 ans déjà pour garantir la protection de ces enfants arrivés seuls en France. Le droit à la protection des mineurs isolés étrangers, filles et fils abandonnés de ce monde globalisé à qui offrir un avenir est la plus belle manifestation de notre humanité.

Pierre Henry,
Directeur général de France terre d'asile

Une brochure rédigée par **Laurie GORET**

Sous la direction de **Danya BOUKRY**, chargée de l'information,
et **Serge DURAND**, Directeur de la Direction de la protection des mineurs isolés étrangers

Avec la participation de **Jean-René GALAVERNA**, **Clara MALLET**,
Clémentine REYNTJES et **Romane SABRIÉ**

Remerciements

Un grand merci à tous ceux qui ont participé à l'élaboration de cette brochure :

À **Sellou, Abdou, Abdoulaye, Ali, Roman, Ruhollah, Esther, Sarah**
et **Manu** pour leur témoignage sur leur parcours en France
et pour leur volonté de partager leur histoire.

À **Moussa, Christophe, Lahcen, Sylvain, Emilie et Alexandre**
pour leur témoignage sur leur travail quotidien au service des mineurs
isolés étrangers à France terre d'asile.

À l'ensemble de nos établissements et de nos équipes en charge
de l'accueil et l'accompagnement des mineurs isolés étrangers, qui s'engagent
chaque jour avec volonté et professionnalisme pour œuvrer à une meilleure prise
en charge des jeunes isolés étrangers en France.

Introduction

Chaque semaine en France, 275 personnes sont reconnues mineur isolé étranger (MIE). Ils seraient aujourd'hui 25 000 à être pris en charge par l'Aide sociale à l'enfance à ce titre. Pour l'État français, ces mineurs isolés étrangers ou mineurs non accompagnés désignent des jeunes de moins de 18 ans qui n'ont pas la nationalité française et demeurent sans représentant légal sur le sol français. De leur minorité découle une incapacité juridique, et de l'absence de tuteur, une situation d'isolement et un besoin de protection. Ils se situent ainsi au croisement entre le droit à la protection de l'enfance, qui ne pose aucune condition de nationalité, et le droit des étrangers.

Pourtant, bien qu'ils soient définis par ce terme commun, les mineurs isolés étrangers sont des jeunes aux profils très variés, venus des quatre coins du monde, pour des raisons différentes et avec des parcours variés. Certains viennent pour fuir les persécutions ou la misère, d'autres sur les conseils de leurs parents pour trouver une vie meilleure en France, d'autres encore n'ont jamais connu leur famille et tentent de se construire un avenir quand ils pensent ne pas en avoir d'autre que la rue dans leur pays.

Parce qu'ils sont étrangers, des préjugés persistent encore à leur égard, et beaucoup veulent d'abord les voir comme des étrangers avant d'être des enfants, et ainsi les voir relever de la gestion des flux migratoires. Pourtant, le statut d'enfant devrait prévaloir, conformément aux engagements de la France au titre de la Convention internationale relative aux droits de l'enfant. Par leur volonté, leur détermination, leur courage, ces jeunes sont un atout pour notre société si on leur laisse la chance d'exprimer leurs compétences et leur motivation. Avec une aide personnalisée et efficace, et une bonne connaissance des problématiques auxquelles ils sont confrontés, leur intégration est une réussite. Ces témoignages en attestent, et ne sont que quelques-uns parmi les milliers d'autres. Ils sont très représentatifs de tous ceux que nous avons rencontrés depuis le début de notre engagement dans l'accompagnement des mineurs isolés étrangers en 1999.

Sommaire

Les personnes rencontrées ont accepté de nous raconter leur histoire : l'exil, l'arrivée en France, le combat quotidien pour surmonter les difficultés et ne jamais renoncer. Certaines ont choisi de conserver l'anonymat de peur d'être stigmatisées, c'est dire l'ampleur du travail qu'il reste à accomplir pour déconstruire les idées reçues à l'égard des MIE.

Les salariés de France terre d'asile interviennent également dans cette brochure. Formateurs, éducateurs, administrateurs ad hoc, chefs de service ou directeurs de centre pour MIE, ils les accompagnent chaque jour pour les aider à devenir adultes et prendre leur vie en main. Des pages d'éclairage sur les différentes problématiques en lien avec leur prise en charge en France ponctuent également le recueil, pour mieux comprendre les enjeux de la vie des mineurs isolés étrangers en France.

| | |
|--|---------|
| ITINÉRAIRES | Page 8 |
| Sellou, prendre racine après l'exil | |
| CHEMIN CROISÉS | Page 10 |
| Se reconstruire loin des siens | |
| ECLAIRAGES | Page 13 |
| L'évaluation de la minorité | |
| ITINÉRAIRES | Page 14 |
| Abdou, se battre pour ses droits | |
| ECHOS DU TERRAIN | Page 16 |
| «A travers l'asile, l'Etat reconnaît les souffrances qu'ils ont subies» | |
| ECLAIRAGES | Page 18 |
| La demande d'asile pour les MIE | |
| ECLAIRAGES | Page 19 |
| La prise en charge par l'aide sociale à l'enfance | |
| ITINÉRAIRES | Page 20 |
| Abdoulaye, un rêve dans la tête | |
| CHEMINS CROISÉS | Page 22 |
| Parler français, première épreuve à l'arrivée | |
| ECLAIRAGES | Page 25 |
| La scolarisation et la formation professionnelle | |
| ITINÉRAIRES | Page 26 |
| Ali, l'emploi en ligne de mire | |
| ECHOS DU TERRAIN | Page 28 |
| «Grâce à l'apprentissage, le jeune peut s'en sortir» | |
| ECLAIRAGES | Page 30 |
| Le parcours vers l'autonomie | |
| ECLAIRAGES | Page 31 |
| Le contrat jeune majeur | |
| ECHOS DU TERRAIN | Page 32 |
| «L'essentiel, c'est de recréer du lien» | |
| CHEMINS CROISÉS | Page 34 |
| Ensemble au quotidien | |
| ECLAIRAGES | Page 37 |
| La régularisation | |
| ITINÉRAIRES | Page 38 |
| Sarah, la liberté d'entreprendre | |
| ITINÉRAIRES | Page 40 |
| Manu Reas, le talent au bout des doigts | |
| Nos établissements | Page 43 |

ITINÉRAIRES



Sellou, prendre racine après l'exil

Sellou Diallo

- Pays d'origine : Guinée-Conakry
- Né le 20 août 1989
- Arrivé en France à 16 ans en juin-juillet 2005
- Pris en charge par un dispositif de France terre d'asile en août 2005
- Âge actuel : 28 ans

À 16 ans, Sellou Diallo est victime de maltraitance et quitte son pays d'origine, la Guinée-Conakry. L'adolescent rejoint le Maroc avant d'arriver dans la cité phocéenne.

Mon passeur me laisse à Marseille avec des papiers d'identité et un peu d'argent. Je suis persuadé qu'avec ça, je pourrais vivre comme tout le monde. Je ne sais même pas ce qu'est un titre de séjour.

Réapprendre à faire confiance

Je décide d'aller à Paris, j'ai la chance de parler français. Je veux aller à l'école pour rendre mon père fier de moi: il n'y a jamais été.

Après quelques jours à errer dans la capitale, je rencontre Sylvain. C'est la première fois que je parle à un homme blanc. La première fois qu'une personne m'aide sans rien attendre en retour. À France terre d'asile, il m'explique la différence entre le fait d'être mineur ou majeur, et s'occupe de toutes les démarches. Pendant ce temps, j'ai le métro de Paris dans la tête : le soir j'appelle le 115, la journée je reste dans les locaux de l'association. J'ai qu'une envie, c'est de rentrer. Mais ce qui m'attend là-bas n'est pas bon. Heureusement, Sylvain s'inquiète de mon sort. J'apprends à lui faire confiance.

Le juge reconnaît ma minorité et je suis pris en charge par le dispositif d'Aide Sociale à l'Enfance. Logé dans un foyer du 15^e arrondissement, je passe un BEP Vente. Mon père me disait que je pouvais vendre tout et n'importe quoi quand j'étais petit! On n'a pas de rêve professionnel au pays: s'en sortir c'est déjà bien. Je me lance donc dans cette voie et convaincs mes éducateurs de passer le brevet des collèges en même temps : c'est ma première réussite.

À cette époque, je revis, sans savoir si j'ai vraiment vécu avant. Je me fais des amis à l'école. Bien sûr, ils ont une famille, celle qui me manque énormément. J'ai aussi une petite amie. Mais tous me reprochent de ne pas me confier. C'est vrai, je suis fort pour faire parler les autres mais j'ai été habitué à résoudre mes problèmes sans l'aide de personne. Sauf qu'au fond, je me sens très seul.

Je fais la connaissance de Béchir, mon éducateur référent au foyer. La personne la plus importante pour moi, un père de substitution. Il me présente ses proches. J'apprends à cuisiner le pot-au-feu et le gratin dauphinois en observant Jacqueline faire, la mamie. Aujourd'hui, on a lancé une procédure d'adoption. J'ai vraiment trouvé une deuxième famille grâce à lui.

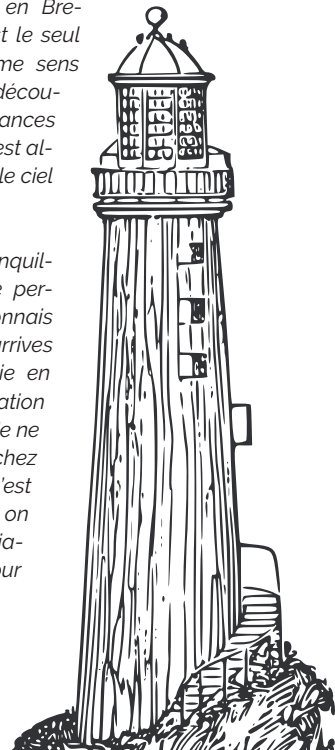
Cœur de Breton

J'obtiens mon BEP en 2007. À cette époque, je ne pense presque plus au passé, ni aux papiers. Je me dis qu'au pire, si je suis expulsé, j'aurais au moins mon diplôme. Mais la vente en magasin ne m'intéresse pas. Dans mon dialecte, Sellou signifie «celui qui guérit». À croire que j'étais prédestiné à entamer une carrière dans le secteur hospitalier! Je passe donc une formation d'aide-soignant grâce au contrat jeune majeur.

Je travaille aujourd'hui en CDI à l'Institut Gustave Roussy, un centre de cancérologie à Villejuif. C'est parfois difficile mais je me sens utile et je fais de belles rencontres. Les enfants me donnent de vraies leçons de vie. Depuis que j'y suis, je ne me plains plus, je relativise.

J'ai des projets pour l'avenir. L'année prochaine, je préparerai le concours d'infirmier. J'aimerais ensuite m'installer en Bretagne. J'adore ce coin, c'est le seul endroit en France où je me sens vraiment chez moi! Je l'ai découvert lors des premières vacances organisées par le foyer. On est allés dans le Finistère. J'aime le ciel gris et pluvieux!

Ce que je veux? Vivre ici tranquillement, sans dépendre de personne. Être libre. Je ne connais pas d'autre pays où tu arrives sans rien, et où on se plie en quatre pour t'aider. Ma situation est désormais régularisée. Je ne me sens pas ici comme chez moi : je suis chez moi ! On n'est pas forcément du pays où on naît. Je ne suis d'ailleurs jamais retourné en Guinée. Pour quoi faire ?



CHEMINS CROISÉS

SE RECONSTRUIRE
LOIN DES SIENS

Moussa NiDiaye

- Maison d'accueil et accompagnement vers l'autonomie pour mineurs isolés étrangers de Boissy St Léger ("Stéphane Hessel")
- Entré à France terre d'asile en novembre 2008
- Travaille avec un public mineur depuis dix ans



Roman Chhetri
- Pays d'origine: né au Népal de nationalité bhoutanaise
- Né le 24 novembre 1990
- Arrivé en France à 17 ans en avril 2008
- Pris en charge par un dispositif de France terre d'asile en juin 2008
- Âge actuel: 27 ans

Roman symbolise le modèle d'intégration réussie par excellence selon Moussa N'Diaye. Lorsqu'ils se rencontrent en 2008, Roman est l'un des tout premiers à être confié à Moussa, à l'époque éducateur.

Roman, dans quel
contexte êtes-vous
arrivé en France ?

Roman : J'ai la nationalité bhoutanaise mais mes parents ont fui le pays. Je suis né et j'ai été scolarisé au Népal. À 16 ans, j'ai du quitter ma famille pour New Delhi avec l'ambition de rejoindre l'Europe. Je ne connaissais pas la France. Je voulais juste pouvoir vivre en sécurité. On dirait que je suis bien tombé!

Moussa : Roman, c'est la performance. C'est un garçon très sérieux, l'un des rares à avoir autant réussi : en trois ans, il a appris le français, obtenu un diplôme, des papiers et signé un CDI !

Comment se déroulent
les premiers temps
passés ensemble ?

R À chaque fois que j'ai un problème, je viens voir Moussa. Je suis à l'aise avec lui, il est gentil. Je le considère comme un ami.

M Roman est réservé. Il demande juste ce dont il a besoin. Le reste du temps, il veut passer inaperçu. Je lui explique qui je suis et le travail qu'on va faire ensemble. Il ne faut surtout pas rester dans une situation de face à face mais plutôt trianguler la relation. Je travaille pour une institution. Nous sommes donc trois : Roman, France terre d'asile et moi. Cela permet de garder une certaine distance tout en étant proche du jeune. Je suis là pour l'aider sans qu'il s'accroche à moi. C'est très dur ! Le danger, c'est de vouloir le garder ici quand tout se passe trop bien, alors qu'il est prêt à partir.

Quelles sont les premières
étapes qui mènent
vers la reconstruction ?

M Apprendre la langue et les codes de la vie

en société. Il ne faut surtout pas forcer le jeune à raconter ce qu'il ne veut pas partager. Le secret, c'est de respecter son rythme. On n'est pas obligé de tout savoir sur lui pour l'aider.

Quand il est arrivé, Roman ne savait pas parler un mot de français. Il a intégré une classe interne de remise à niveau globale et a passé des tests d'orientation.

R J'avais beaucoup de mal pour la prononciation mais je voulais rester ici. Je me suis demandé ce qu'il était possible de faire, et j'ai choisi la restauration.

M Roman a été pris en CAP dans un lycée très sélectif. Il avait des dispositions, il savait déjà cuisiner!

R J'ai de l'imagination ! Le dimanche, j'aimais bien préparer le repas pour tout le monde quand je vivais ici.

Comment a évolué
la prise en charge
de Roman au centre ?

M Nous l'avons accueilli ici dans un premier temps. Au bout d'un an, Roman est devenu assez autonome pour vivre à côté du centre, dans un autre appartement. Il savait se faire à manger et se lever le matin pour aller à l'école. Je n'ai jamais reçu d'appel de son lycée pour me signaler un retard ou une absence.

R J'ai traversé ces trois années avec Bipul, mon ami d'enfance. On a fait le trajet ensemble pour arriver en France, on a suivi la même formation et partagé nos appartements.

M On se demandait comment on allait séparer ces deux-là! Ils étaient comme des frères.

A l'école et au travail, Roman a-t-il rencontré des difficultés ?

M Il était excellent en maths et dans les matières pratiques.

R J'ai obtenu un contrat jeune travailleur entre mes deux années de CAP. Du coup, je suis parti vivre dans un foyer de jeunes travailleurs. J'avais trouvé mon apprentissage sur Internet. Je m'entendais très bien avec le patron, qui tenait une brasserie à Gare de l'Est. Il voulait me garder une fois mon diplôme en poche mais il n'avait pas de place pendant l'été. Moi, je ne pouvais pas me permettre de ne pas travailler. J'ai décroché un CDI dans un restaurant. Il m'a débouché quelques mois plus tard. Depuis, j'ai changé d'établissement mais pas de patron.

Quel genre d'épreuves les MIE traversent-ils une fois arrivés en France ?

M Les problèmes diffèrent selon les jeunes. Ceux qui parlent déjà la langue et arrivent à 16 ans s'intègrent plus vite. On a du temps pour construire un projet avec eux : on vise un CAP ou une formation en alternance et en général, le patron les garde après. Pour les autres, c'est plus compliqué. Certains ont 17 ans et demi, ne comprennent pas un mot de français et sont traumatisés par ce qu'ils ont vécu. Ils ne peuvent pas penser à l'école ! On manque de temps pour les aider avant leur majorité. On se sent démunis. Roman n'était pas traumatisé quand il est arrivé. Il voulait juste travailler et avoir des papiers.

Moussa N'Diaye



Être intégré, qu'est-ce que cela signifie ?

R C'est avoir tout ce dont j'ai besoin pour vivre ici. Être autonome et savoir m'exprimer pour me débrouiller seul.

M C'est aussi lié au fait d'avoir une formation, un travail et des papiers.

R Aujourd'hui, je me sens intégré. J'ai acquis la nationalité française en 2014, ça a été un soulagement. J'étais réfugié avant. Pour moi, les deux statuts reviennent au même sauf qu'être Français, ça rend les choses moins compliquées. Je peux enfin voyager librement pour aller voir ma mère au Népal. Elle est âgée et ne peut pas se déplacer très loin. Je me suis aussi marié et ma femme est venue me rejoindre à Paris. Nous avons une petite fille de huit mois.

M Il ne faut surtout pas chercher à couper le jeune de ses origines et de ses attaches. Au contraire, mieux vaut faire des ponts entre hier et aujourd'hui pour que son histoire continue à s'écrire.

L'évaluation de la minorité

L'enjeu

Un mineur isolé étranger (MIE) est un jeune de moins de 18 ans qui n'a pas la nationalité française et se trouve séparé de ses représentants légaux sur le sol français.

En France, l'âge d'un jeune isolé étranger conditionne les droits et l'accompagnement auxquels il peut prétendre. En effet, il sera pris en charge différemment en tant que mineur : accompagnement dans le cadre de la protection de l'enfance, accès à la scolarisation, interdiction d'être enfermé et éloigné du territoire français, etc. La détermination de l'âge constitue donc une étape charnière dans le parcours du jeune.

La procédure

Lorsqu'un jeune est signalé au Conseil départemental, celui-ci doit le recueillir pendant cinq jours le temps de procéder à l'évaluation de sa minorité et son isolement. S'il les reconnaît, il saisit ensuite le parquet, qui prononce une ordonnance de placement provisoire. Celle-ci dure huit jours durant lesquels le parquet peut demander des expertises complémentaires en cas de doute sur la minorité ou l'isolement du jeune.

Après ce délai, le parquet saisit le juge des enfants. S'il reconnaît la minorité et l'isolement du jeune, il prononce une mesure d'assistance éducative et confie le jeune à l'Aide sociale à l'enfance.

La plupart du temps, le jeune présente des documents d'état civil mais les autorités remettent souvent en cause leur authenticité. Bien que le code civil pose un principe de présomption d'authenticité, il peut être procédé à des vérifications.

L'évaluation de l'âge est fondée sur une approche sociale depuis la circulaire de mai 2013¹, consacrée par la loi du 14 mars 2016 relative à la protection de l'enfant. Il s'agit d'analyser la cohérence d'éléments recueillis, durant un ou plusieurs entretiens, puis d'en apprécier la compatibilité avec l'âge allégué par le jeune.

Une évaluation médicale peut aussi être effectuée sur demande d'un magistrat et avec l'accord de l'intéressé. Il s'agit d'examen radiologiques osseux dont la pratique est contestée car la marge d'erreur est de 18 mois, mais aussi pour des raisons d'éthique². Le juge demeure néanmoins libre d'apprécier la validité de cette expertise.

La décision finale

Une fois le processus d'évaluation terminé et que le jeune est reconnu mineur, il est pris en charge par l'Aide sociale à l'enfance au titre de l'enfance en danger. Si sa minorité n'est pas reconnue, le jeune peut saisir le juge des enfants. De sa décision découlera la possibilité ou non de rester en France et d'être pris en charge.

¹Circulaire du 31 mai 2013 relative aux modalités de prise en charge des jeunes isolés étrangers : dispositif national de mise à l'abri, d'évaluation et d'orientation

²Voir notamment l'avis adopté le 23 juin 2005 du Comité Consultatif National d'Éthique pour les Sciences de la Vie et de la Santé (CCNE) qui déclare « l'examen osseux inadapté » pour établir l'âge des mineurs étrangers

Abdou, se battre pour ses droits



Abdou Diallo
 - Pays d'origine: Guinée-Conakry
 - Né le 2 octobre 1992
 - Arrivé en France à 16 ans
 en mars 2009
 - Pris en charge par un dispositif de
 France terre d'asile en mars 2009
 - Âge actuel: 25 ans

Lorsque son père décède, la vie d'Abdou Diallo bascule. L'adolescent de 16 ans est confié à des personnes malintentionnées qui le maltraitent et le torturent. Il échappe à ces souffrances en quittant la Guinée-Conakry, direction Paris.

Au pays, mes professeurs disaient tout le temps : «Tous les chemins mènent à Paris. Par bateau, en avion ou en marchant. Mais il faut savoir lire, écrire et compter pour y aller». La France, je la connais par la télévision. Tous les bâtiments sont propres et les gens portent des chaussures neuves. J'aime déjà le mode de vie à la française, c'est la liberté. J'arrive ici avec un extrait de naissance et une carte d'identité scolaire sur moi. On me laisse devant la porte de France terre d'asile.

Prouver que je suis mineur

Je suis rapidement pris en charge par l'Aide Sociale à l'Enfance et envoyé en famille d'accueil dans le sud-ouest de la France. Jean-Claude et Monique m'accueillent chez eux. C'est un couple d'agriculteurs sympa avec qui je suis toujours resté en contact.

Deux semaines plus tard, on rentre de la cueillette et le téléphone sonne. Je m'en souviens très bien. Monique décroche, j'entends toute la conversation. «Mais non ce n'est pas possible, on lui a déjà trouvé une école, il est bien ici. Moi, j'ai toujours accueilli des mineurs. Abdou est comme les autres, je ne vois pas de différence». Je comprends qu'il y a un problème. L'ASE pense que je suis majeur à cause des tests osseux que j'ai passés avant d'arriver ici. Je suis perdu. Je commençais tout juste à trouver ma place. À manger. À parler. Monique et Jean-Claude m'expliquent la situation. Ils ne peuvent pas me garder car c'est illégal et me mettent donc dans un train pour Paris. Je repars à zéro, sans savoir quoi faire.

Rendez-vous Gare de l'est

Je me perds dans le métro avant de retrouver l'adresse de France terre d'asile. Finalement, je décide de déposer un recours auprès du juge des

enfants. Je vis ma première nuit dehors, à Gare de l'Est, où je sympathise avec d'autres mineurs venus d'Afghanistan.

Pendant plus de trois mois, je passe mes journées avec eux et des jeunes de l'association. J'aide même les Maliens à faire leurs devoirs car certains ne parlent pas bien français.

Le jour vient où je dois enfin rencontrer le juge. Je ne sais pas trop à quoi m'attendre. En me voyant, avant même que j'ouvre la bouche, il réagit vite : «Bien sûr qu'il est mineur! Tu vas tout de suite aller en famille d'accueil. La rue, c'est fini». Je suis content mais je me sens angoissé. Habitué à cette vie-là, j'ai des amis et ne suis jamais seul. Je dois encore tout recommencer.

Sans papiers, je suis bloqué

Je retourne à l'école le 16 mars 2010. Petit, je voulais faire médecine mais je comprends vite qu'en France, c'est impossible: il faut profiter d'être mineur pour suivre une formation courte. Sinon, à 18 ans, ce sera à ma charge.

Ma demande de carte de séjour est refusée à cause d'une erreur administrative dans ma date de naissance. En attendant que la situation évolue, je commence une formation à la conduite d'engins dans les travaux publics, puis une autre pour passer mon permis poids lourds. J'aime bien travailler en équipe et être dehors. Mais sans papiers, impossible d'aller jusqu'au bout! Je me sens puni. C'est injuste.

Quand je reçois l'ordre de quitter le territoire en 2012, je veux partir, rejoindre les Afghans en Allemagne. Quel avenir ai-je ici? À cause de tous ces problèmes, j'ai pris du retard dans mon parcours scolaire alors que je suis meilleur que les autres! On ne veut pas de moi, je n'y crois plus. Mais France terre d'asile ne me laisse pas tomber. Je finis par changer d'avis et obtiens gain de cause en déposant un recours. Tout se débloque enfin...

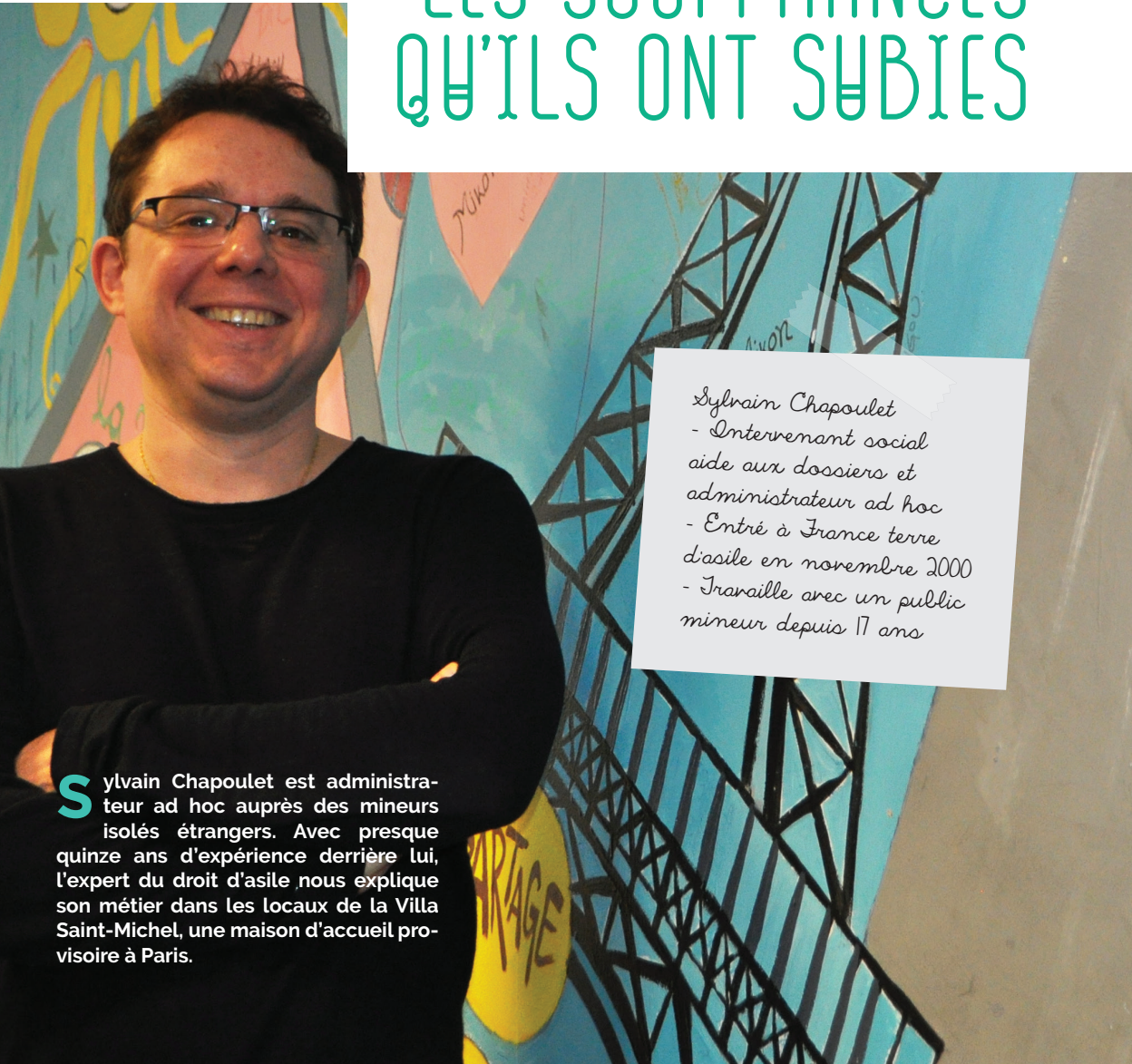
Le bout du tunnel

Ça y est, j'ai un titre de séjour. Je passe mon CAP logistique puis un Bac Pro Travaux Publics grâce au contrat jeune majeur. Depuis plus d'un an, je travaille toujours dans la boîte où j'ai fait mon alternance, et espère signer un CDI d'ici à fin décembre. Les papiers, c'est important. Ça permet de gagner sa vie.

ECHOS DU TERRAIN



À TRAVERS L'ASILE, L'ÉTAT RECONNAIT LES SOUFFRANCES QU'ILS ONT SUBIES



Sylvain Chapoulet
- Intervenant social
- aide aux dossiers et
administrateur ad hoc
- Entré à France terre
d'asile en novembre 2000
- Travaille avec un public
mineur depuis 17 ans

Sylvain Chapoulet est administrateur ad hoc auprès des mineurs isolés étrangers. Avec presque quinze ans d'expérience derrière lui, l'expert du droit d'asile nous explique son métier dans les locaux de la Villa Saint-Michel, une maison d'accueil provisoire à Paris.

Quel est le rôle d'un administrateur ad hoc ?

Il est nommé par le procureur de la République et représente un mineur isolé étranger en l'absence de tuteur légal dans deux circonstances: quand il est placé en zone d'attente juste après son arrivée en France, ou lorsqu'il fait une demande d'asile.

Comment travaillez-vous à la Villa Saint-Michel ?

Si le jeune souhaite faire une demande d'asile, je l'aide à raconter son histoire tout en menant des recherches géopolitiques pour recouper son récit. Je viens ensuite avec lui le jour de sa convocation à l'Ofpra (Office français de protection des réfugiés et apatrides), durant laquelle j'ai la possibilité d'apporter des observations. Si sa demande est rejetée et qu'il veut déposer un recours auprès de la CNDA (Cour nationale du droit d'asile), je l'accompagne dans ses démarches, jusqu'au jour de l'audience finale.

Arrivés en France, connaissent-ils leurs droits en matière d'asile ?

En général, les jeunes font un amalgame entre l'asile et la prise en charge par l'ASE. Ils pensent même qu'il faut avoir de bonnes notes à l'école pour obtenir l'asile. Or ça ne fonctionne pas au mérite!

Pendant les ateliers d'information, il faut simplifier au maximum l'explication de la procédure car tous ne parlent pas encore très bien français. Ce n'est pas évident, on aborde des choses très techniques.

Quel est le profil des jeunes demandeurs d'asile ?

Il fluctue en fonction des années. La grande majorité d'entre eux vient aujourd'hui d'Afghanistan. La France est plus favorable à leur accorder l'asile, contrairement à d'autres nationalités.

En quoi est-ce différent d'accompagner un MIE plutôt qu'un adulte ?

On a plus de temps! Les adultes doivent déposer leur demande 120 jours maximum après leur arrivée, alors que les mineurs bénéficient de mon aide tout au long de la procédure, jusqu'à leur majorité.

Avant d'aller en préfecture, je mène trois ou quatre entretiens avec le jeune. C'est nécessaire pour instaurer un lien de confiance et l'inciter à ne pas répéter ce que lui a dit le passeur ou sa famille. Une fois la demande déposée, il s'écoule environ quatre mois jusqu'à ce que l'Ofpra convoque le mineur. Entre-temps, on travaille sur son récit en discutant de tout. La demande d'asile est une relation humaine avec un adolescent vulnérable, loin de ses proches et en phase de développement.

Bénéficie-t-il d'un suivi psychologique ?

Seulement s'il le souhaite, mais le jeune a souvent du mal à se livrer. Je lui explique le rôle du psychologue en déconstruisant les préjugés: s'il consulte, cela ne veut pas dire qu'il est fou!

Pourtant, certains mineurs ne peuvent pas parler du passé. Ce serait le re-

vivre, or ils cherchent à l'oublier et refusent de faire une demande d'asile. Nous respectons toujours leur choix. Pour d'autres, la parole est réparatrice et les aide à se reconstruire. En cas de stress post-traumatique, je peux aussi suggérer et contextualiser certains éléments comme le viol, la prostitution ou la torture dans le récit.

Comment a évolué l'Ofpra ces dernières années ?

L'instruction d'asile des MIE s'est nettement améliorée. L'Ofpra a ouvert le dialogue avec les acteurs du milieu associatif pour une meilleure prise en compte des problématiques propres aux MIE. Presque tous les dossiers sont acceptés parce qu'on réalise un travail d'information et d'évaluation en amont. On ne fait pas de demande d'asile par défaut, lorsque c'est la seule porte d'accès à un titre de séjour.

Quels conseils apportez-vous aux adolescents tout au long de la démarche ?

Je leur donne du courage et leur remonte le moral. Ces jeunes sortiront grandis de cette expérience. À travers l'asile, l'État reconnaît les violences qu'ils ont subies. Ils quittent la case «migrants économiques» pour devenir des mineurs qui ont souffert et qu'il faut protéger.

La demande d'asile pour les MIE

L'enjeu

L'asile est la protection accordée par un État d'accueil à une personne qui craint des persécutions ou menaces graves dans son pays d'origine. Il s'agit d'un droit régi par des textes internationaux (Convention de Genève de 1951), européens et nationaux. Au regard de leur situation personnelle dans le pays d'origine, certains MIE peuvent prétendre à une protection internationale (statut de réfugié ou protection subsidiaire).

En France, peu de mineurs isolés étrangers formulent une demande d'asile. Pourtant, au vu de leur parcours, bien plus de jeunes pourraient solliciter une protection internationale. En cela, les travailleurs sociaux ont un rôle essentiel à jouer en matière d'information.

Par ailleurs, les MIE, de par leur jeune âge et grande vulnérabilité, peuvent être confus dans leur récit, avoir des difficultés à se rappeler de tout et à faire le lien entre l'ensemble des souffrances endurées. Dans la plupart des cas, les parents ont subi des violences qui ont touché ces jeunes de manière indirecte. Difficile pour autant de prendre conscience et d'expliquer avoir été victime de ces persécutions, alors qu'elles étaient souvent dirigées contre leurs proches.

La procédure

Il existe deux formes de protection au titre de l'asile : le statut de réfugié et la protection subsidiaire. Réfugié, le jeune bénéficiera à sa majorité d'un titre de séjour de plein droit et valable dix ans, contre un an s'il est admis au titre de la protection subsidiaire. Au même titre que la protection de l'enfance, l'asile est un droit qui est accessible à tous, mais qui n'enlève en rien le droit des jeunes à être protégés au titre de l'enfance en danger.

Un MIE souhaitant demander l'asile est soumis à la même procédure qu'un adulte (présentation en Plateforme d'accueil pour demandeurs d'asile, enregistrement de la demande en préfecture, récit de vie, entretien à l'Ofpra), à une exception près : du fait de son incapacité juridique, le mineur dépourvu de tuteur doit être accompagné d'un administrateur ad hoc.

En cas de rejet de la demande par l'Ofpra, le jeune pourra faire appel de la décision de l'Ofpra auprès de la Cour nationale du droit d'asile (CNDA).

La prise en charge par l'Aide sociale à l'enfance

L'enjeu

Une fois reconnu mineur, le jeune relève du dispositif de droit commun de la protection de l'enfance, mission dévolue au service de l'Aide sociale à l'enfance des Conseils départementaux. Dans le cadre de sa prise en charge, il bénéficie d'un accompagnement socio-éducatif et juridique jusqu'à sa majorité. Plus tôt il en bénéficiera, meilleures seront ses chances d'intégration et d'inscription dans un parcours de vie en France. Or, aujourd'hui, la majorité de ces jeunes arrivent âgés de 16 à 18 ans, ce qui raccourcit la durée d'accompagnement.

Le travail éducatif est réalisé avec les MIE en l'absence de représentant légal sur le territoire. Il s'agit d'un public vulnérable, ayant parfois traversé des épreuves traumatisantes qui l'empêchent d'avancer.

Ces jeunes doivent également intégrer un nouveau mode de vie et une nouvelle culture : la langue, la religion ou les représentations (adulte/enfant, homme/femme) différent souvent de leur pays d'origine.

Enfin, ils doivent avant tout sécuriser leur devenir à la majorité. À l'inverse des adolescents français, la nécessaire régularisation à leurs 18 ans occupe une place importante dans leurs choix d'orientation.

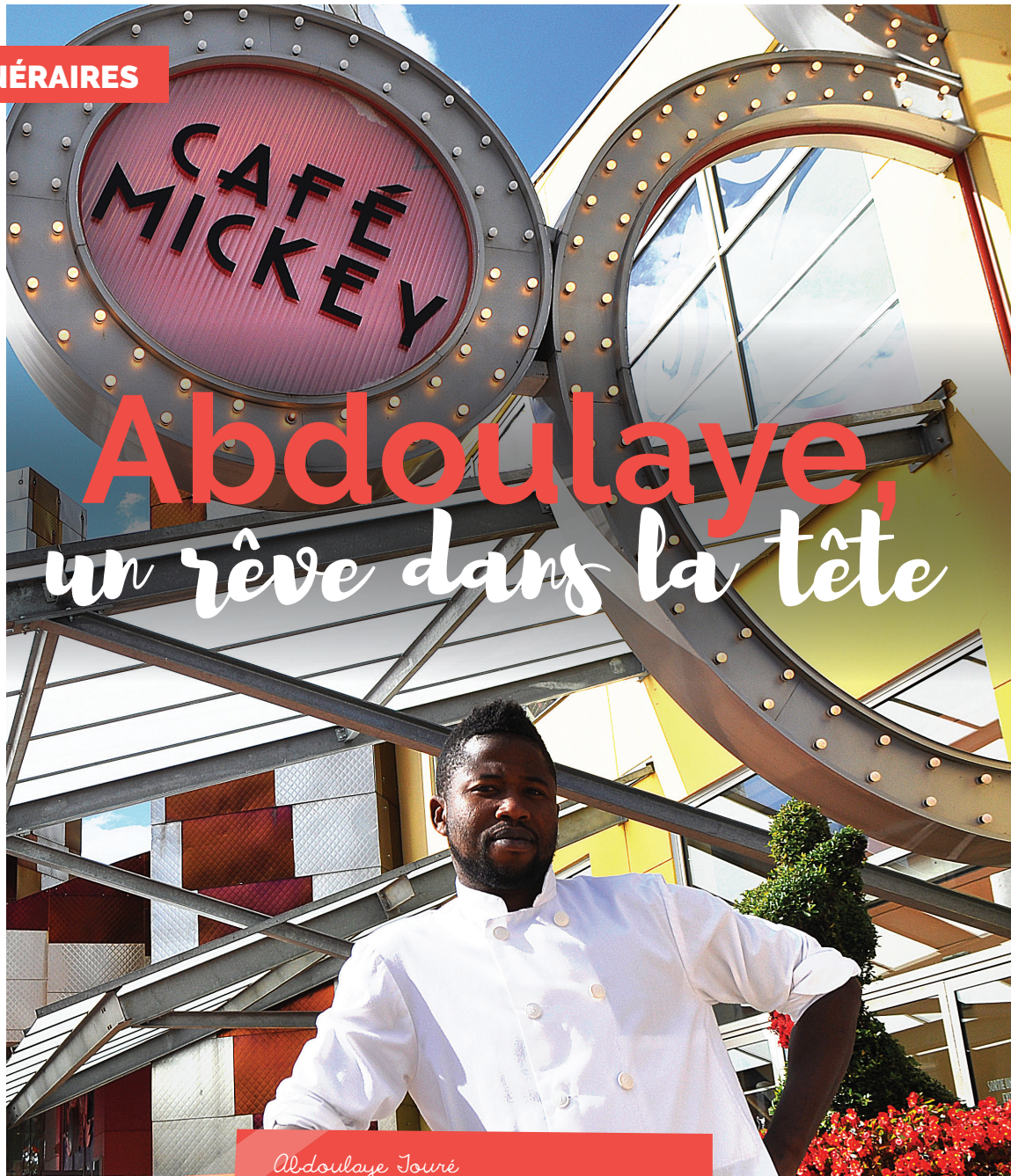
L'accompagnement socio-éducatif

La loi du 14 mars 2016 relative à la protection de l'enfant instaure une répartition nationale des jeunes admis à l'Aide sociale à l'enfance sur l'ensemble du territoire français.

Le jeune est alors pris en charge dans une structure de protection de l'enfance classique ou dans une structure dédiée aux MIE, offrant un accompagnement spécifique à ce public.

La prise en charge d'un MIE s'articule autour de la construction d'un projet de vie. Les travailleurs sociaux l'accompagnent au quotidien en vue de favoriser son autonomie et son intégration dans la société française. Ils travaillent avec le jeune sur plusieurs éléments : la gestion du quotidien, l'autonomie, la citoyenneté et les perspectives d'insertion.

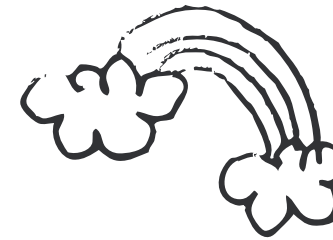
Il est également nécessaire de porter une attention particulière à la remise à niveau en français, la scolarisation, l'accompagnement juridique ou encore le suivi médical et psychologique.



Abdoulaye, un rêve dans la tête

Abdoulaye Touré

- Pays d'origine: Guinée-Conakry
- Né le 10 décembre 1995
- Arrivé en France à 16 ans en 2011
- Pris en charge par un dispositif de France terre d'asile en 2011
- Âge actuel: 21 ans



Bienvenue à Disneyland. Abdoulaye connaît les lieux comme sa poche, et pour cause. Il a travaillé dans tous les hôtels et une bonne partie des restaurants du fameux parc d'attractions. Aujourd'hui, le jeune homme est employé en CDD au Café Mickey, en attendant patiemment de décrocher un CDI.

« Disneyland, je ne connaissais pas. Je ne comprenais pas pourquoi les enfants couraient après Mickey. Mais quand je l'ai vu à la télévision, j'ai compris: il est très connu ici ! ».

La grande désillusion

Abdoulaye vient d'un pays où la souris star est une sombre inconnue. Enfant, il passe le plus clair de son temps sur un terrain de foot. Son rêve? Devenir footballeur. « Quand mon père décède en 2007, tout devient compliqué. On n'a plus suffisamment d'argent pour payer l'école. Un jour, un agent me repère. Il me dit que j'ai un talent qui pourra faire vivre toute ma famille et me parle de l'Europe ». Abdoulaye le croit, sa mère aussi. Elle vend ses bijoux pour payer à son fils le précieux billet d'avion qui le conduira vers la fortune. Le mystérieux agent accompagne le jeune prodige jusqu'à Strasbourg avec un faux passeport, puis l'abandonne à la gare.

Abdoulaye finit par rejoindre Paris. Après quelques nuits passées dehors, il entre en contact avec France terre d'asile avant d'être pris en charge par l'Aide Sociale à l'Enfance. « Aujourd'hui, je peux dire merci à la France, mais j'ai beaucoup souffert. Quand tu ne connais personne, que tu ne sais pas où aller, où te doucher, c'est très dur. Je n'avais jamais dormi dehors ». Une nouvelle vie commence.

Apprendre pour travailler

Abdoulaye ne laisse pas tomber le foot. Il intègre un club à Alfortville et se fait des amis. Mais il doit aussi apprendre le français et trouver une orientation professionnelle. « En 2012, je me blesse aux ligaments: je comprends vite qu'il faut trouver une voie de reconversion pour assurer mes arrières ». Une salariée de France terre d'asile l'accompagne dans son parcours. « Madame Monique m'a beaucoup aidé. Au début, je ne voulais pas travailler en cuisine; je préférais la logistique. Mais elle m'a dit que ce serait dur de trouver des patrons, alors que dans l'alimentaire, on embauche toujours ».

Abdoulaye passe un CFA en alternance dans la restauration. Une fois son diplôme en poche, il cumule les missions d'intérim. « Plonge, service en salle, nettoyage, cuisine: je peux tout faire. Aujourd'hui je joue toujours au foot, mais pouvoir accomplir son rêve, c'est une question de chance. Tout le monde veut devenir footballeur. J'ai mis ça de côté pour me concentrer sur le travail et permettre à mes sœurs et frères d'aller à l'école ».

Une vie à la française

Pendant son temps libre, le jeune cuisinier regarde les films d'Omar Sy, son idole, la série « H » et l'émission « Le Jamel Comedy Club ». Dès qu'il le peut, Abdoulaye rend aussi visite à son ami François Kamano, footballeur en Ligue 1 dans l'équipe de Bordeaux. « On vient de la même ville! ».

Depuis quelques mois, Abdoulaye est tombé sous le charme d'Amandine, sa voisine de palier. Elle aussi a travaillé à Disney. La jeune fille veut à présent poursuivre ses études en master. « Je veux trouver quelqu'un qui pense à son avenir, qui veut réussir sa vie. Je parle souvent à ses parents au téléphone, ils habitent à Bordeaux. Un jour, je lui ferai ma demande ».

Abdoulaye a des projets plein la tête. Travailler pour acheter une maison, s'investir dans une association afin d'éviter que les jeunes du pays ne vivent la même chose que lui. « Je suis Guinéen car je suis né là-bas, mais je me sens aussi Français. Je me suis bien intégré et la Guinée me manque moins, surtout qu'avec les réseaux sociaux, je peux communiquer avec ma famille. J'ai réussi! Je ne regrette pas d'avoir quitté mon pays ».

PARLER FRANÇAIS, PREMIÈRE ÉPREUVE À L'ARRIVÉE

Esther Lawal

- Pays d'origine: Nigéria
- Née le 24 mars 1997
- Arrivée en France à 16 ans en septembre 2013
- Prise en charge par un dispositif de France terre d'asile en octobre 2013
- Âge actuel: 20 ans

Lahcen Moutawakil

- Professeur de Français Langue Étrangère à la Maison d'accueil provisoire pour mineurs isolés étrangers d'Amiens
- Entré à France terre d'asile en juillet 2014
- Travaille avec un public mineur depuis trois ans

Originaire du Nigéria, Esther est arrivée à la Maison d'accueil provisoire pour mineurs isolés étrangers d'Amiens en 2013, à l'âge de 16 ans. Elle y fait la connaissance de Lahcen Moutawakil, professeur qui la suivra tout au long de son parcours scolaire.

Esther, parliez-vous français lorsque vous êtes arrivée en France ?

Pas un mot! J'étais scolarisée dans mon pays, je suivais des cours d'anglais et de maths... mais pas de français. J'ai commencé par prendre des leçons au centre de France terre d'asile, à Amiens. En janvier 2014, j'ai intégré une classe d'accueil pour les étrangers qui ne parlent pas français. Les cours avaient déjà commencé, c'était très difficile pour moi. Les autres élèves étaient plus avancés. Moi, j'avais du mal à articuler mais je n'avais pas le choix: ici, personne ne parle anglais. Je voulais comprendre les autres, pouvoir m'exprimer avec mes petits mots à moi.

Lahcen, comment apprendre le français à des adolescents novices comme Esther ?

Je fais d'abord une évaluation pour classer les élèves par groupe de niveau. En général, on commence par reconnaître graphiquement et phonétiquement l'alphabet. On apprend ensuite les syllabes, les mots, le vocabulaire et enfin, la grammaire. Quand l'élève est bien avancé, j'aborde aussi des notions d'interculturalité dans mes cours. Une façon de mieux comprendre la société française!

Les premiers temps, Esther est allée dans le groupe débutant. Elle était timide. À la fin du premier cours, elle est venue me voir et m'a dit: «J'ai beaucoup de difficultés». Le plus dur pour

les personnes d'origine africaine, c'est d'articuler et de gommer leur accent. Le vouvoiement et le tutoiement, le féminin et le masculin, toutes ces notions ne sont pas évidentes pour de jeunes anglophones. Esther a progressé avec le temps, en dépassant ses peurs. Elle a eu le déclic à la rentrée scolaire, en septembre 2014.

Esther, comment s'est déroulé votre parcours scolaire ?

J'ai passé un Bac Pro Commerce. J'aimais bien l'idée de faire du business ou de travailler en magasin, d'échanger avec les autres. En seconde, j'ai tout de suite prévenu mes profs que j'avais des problèmes en français. Je traduisais tout en anglais dans ma tête, donc forcément, ça prenait du temps! Je ne pensais pas y arriver, je voulais passer un CAP mais ils m'ont rassuré et m'ont dit que j'avais le niveau pour le Bac. Heureusement, Lahcen m'a aidé.

Lahcen, quelles qualités ont permis à Esther de s'en sortir ?

France terre d'asile met en place une aide aux devoirs pour accompagner les mineurs isolés étrangers dans leur apprentissage. En venant ici le soir après les cours, Esther a saisi toutes les occasions pour apprendre davantage. Elle est très persévérante et n'hésite pas à solliciter les enseignants pour travailler.

Vous souvenez-vous du jour des résultats du Bac?

Esther : *En Terminale, j'étais très stressée. Je demandais tout le temps aux profs si je pouvais avoir mon Bac. Ils me rassuraient : «Si tu apprends tes cours, tout ira bien». Je faisais du soutien scolaire pendant les vacances, je travaillais la nuit. Le jour des résultats du Bac, en juin dernier, j'ai demandé à une copine de regarder pour moi. Je m'attendais à avoir la moyenne, mais non: j'ai eu mention Très Bien!*

Lahcen : *Esther est venue me voir avec son relevé de notes. Elle était très contente, je l'ai félicité: elle a vraiment fait de son mieux pour atteindre ses objectifs.*

Esther, quel regard portez-vous sur votre parcours pour en arriver là où vous êtes aujourd'hui ?

Je suis fière de moi. J'ai eu la chance de rencontrer des personnes qui m'ont aidé. Parfois, il y a des hauts et des bas, mais c'est la vie! Le passé reste derrière moi, le présent va passer. Il faut toujours regarder vers l'avenir, c'est le plus important. Suivre les conseils qu'on te donne et ne pas oublier que la vie est belle.



Esther Lawal

Esther, quels sont vos projets professionnels à venir ?

Quand j'étais petite, je voulais être journaliste. J'adore lire les informations, me renseigner. Aujourd'hui, j'y pense toujours mais je dois encore améliorer mon français. J'ai préféré ne pas viser trop haut d'un coup et m'orienter vers quelque chose qui n'est pas trop dur pour moi. Je passe mon permis de conduire, j'aimerais bien faire un BTS Commerce. Dans tous les cas, je veux rester en France: ici, je me sens protégée et avec tout ce que j'ai appris, je peux maintenant affronter l'avenir.

La scolarisation et la formation professionnelle

L'enjeu

La scolarisation représente pour le jeune un gage d'insertion et une chance supplémentaire pour justifier de son intégration et de son maintien en France à sa majorité.

L'obligation scolaire concerne tous les enfants de moins de 16 ans présents en France, sans condition de nationalité ou de langue. Les établissements scolaires ne peuvent donc refuser l'inscription des MIE. En revanche, pour les plus de 16 ans, l'obligation scolaire n'existe plus. La scolarisation reste possible, mais la majorité se heurte à des difficultés dans leur accès à l'éducation. En effet, les établissements manquent de places dans les classes adaptées et bien souvent, les jeunes arrivés après 16 ans ont très peu de chances d'être scolarisés.

Les MIE ont des profils variés : certains ont déjà été scolarisés, d'autres non. Ils peuvent maîtriser le français comme n'avoir aucune notion de la langue. Leur parcours est bien souvent semé d'embûches. Les délais avant d'être affecté dans une classe sont longs, les programmes éducatifs ne sont pas toujours

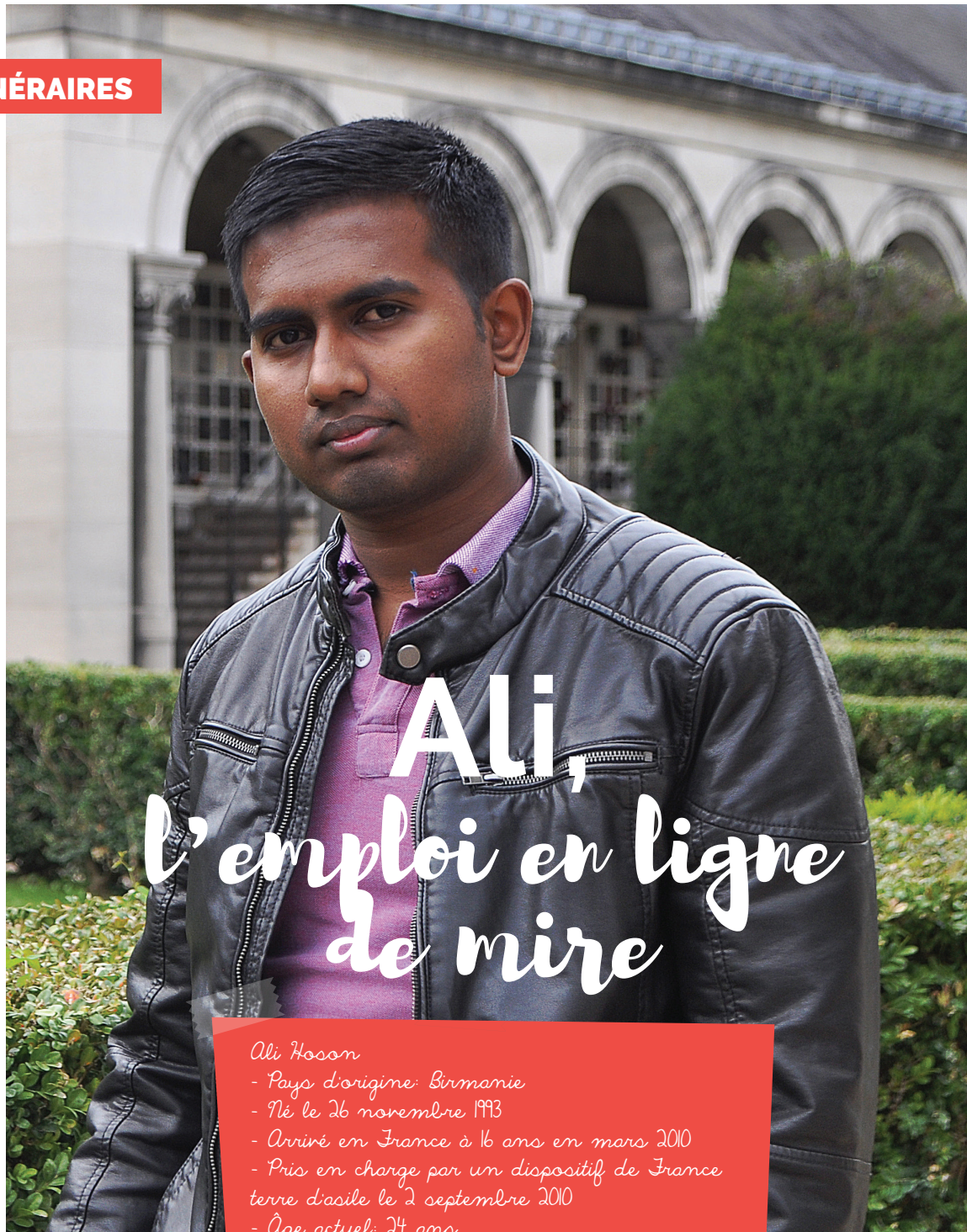
équivalents d'un pays à l'autre, les jeunes peuvent aussi rencontrer des problèmes d'intégration. Difficultés à s'exprimer en français, rupture scolaire ou troubles psychologiques, plusieurs facteurs peuvent les empêcher de se projeter dans l'avenir.

Ces difficultés viennent s'ajouter à une pression déjà forte pour effectuer en un temps limité une remise à niveau et ainsi intégrer rapidement un cursus diplômant, en vue de s'insérer dans la vie active dès la majorité et de préparer les démarches de régularisation.

Les équipes socio-éducatives accompagnant des jeunes âgés de 16 à 18 ans les encouragent bien souvent à s'orienter vers une formation qualifiante courte, comme le CAP (Certificat d'aptitude professionnelle) en apprentissage. Cette formation représente une voie d'intégration privilégiée, permettant une insertion rapide sur le marché du travail, une autonomie à 18 ans et une régularisation facilitée.



ITINÉRAIRES



Ali, l'emploi en ligne de mire

Ali Hoson

- Pays d'origine: Birmanie
- Né le 26 novembre 1993
- Arrivé en France à 16 ans en mars 2010
- Pris en charge par un dispositif de France terre d'asile le 2 septembre 2010
- Âge actuel: 24 ans

Drôle d'endroit pour une première rencontre : Ali fixe notre rendez-vous au Père Lachaise. L'un des plus célèbres cimetières du monde se situe à deux pas de chez lui, c'est l'occasion de le visiter.

De la France, il ne connaît au départ que la Tour Eiffel et le musée du Louvre. «*Quand j'y suis allé pour la première fois, j'ai vraiment été déçu par Mona Lisa. Elle est toute petite!*». Ali arrive à Paris en 2010 à l'âge de 16 ans, une carte d'identité en poche. Il n'a aucune idée de ce qui l'attend. L'adolescent fuit son pays, la Birmanie. Il fait partie de la communauté musulmane des Rohingya, victime de persécutions depuis de nombreuses années.

Premiers pas dans la capitale

Ali ne parle pas un mot de français. Il s'exprime en bangladais et en anglais. Le jeune homme est pris en charge par France terre d'asile quelques mois après son arrivée à Paris. Reconnu mineur, il intègre une classe d'accueil pour apprendre la langue, en complément des cours de français qu'il suit déjà au sein de l'association. «*Au début, ça a été très difficile car le niveau était élevé. Les autres élèves avaient déjà les bases, pas moi. Mais aujourd'hui, je suis content. J'ai progressé plus rapidement. Apprendre une langue, ça n'a pas de limite.*». À l'époque, le jeune homme lit Molière et Voltaire. «*Je ne comprenais pas tout je l'avoue!*». Aujourd'hui, il leur préfère les informations politiques et sportives.

Un parcours scolaire sans faute

Ali s'oriente vers l'électricité un peu par hasard. N'ayant pas encore de titre de séjour, une formation en alternance semble pour l'instant inenvisageable. Il passe donc un Bac Pro en électrotechnique. Premier de la classe, Ali est doué en maths, si bien qu'il aide ses camarades. «*Je me suis fait rapidement des amis. J'ai la chance de m'adapter facilement.*».

Comme les autres élèves, il effectue plusieurs stages en entreprise. Un avant-goût de sa future vie professionnelle. «*J'ai compris une chose: plus on en fait, plus les patrons sont contents. Je ne travaillais pas comme un stagiaire mais comme un employé.*». Lors d'une visite dans les locaux d'ERDF, le lycéen profite de l'occasion pour déposer son CV en main propre, après avoir déjà postulé sur Internet et par voie postale. Ali veut mettre toutes les chances de son côté. Il a une idée derrière la tête: s'inscrire à un BTS Électricité. C'est désormais possible, le jeune homme vient d'obtenir son statut de réfugié. «*Quand ma demande a été acceptée, ça a été un soulagement. Je pouvais enfin faire une formation en alternance et obtenir une autorisation de travail.*».

Le bac en poche, Ali poursuit donc sa scolarité et décroche un contrat au service d'exploitation des eaux d'ERDF. «*Mon tuteur, Alexis, m'a beaucoup aidé pour apprendre le vocabulaire technique et rédiger des rapports.*». Il prend fin deux ans plus tard, le 31 août 2016. «*Le lendemain, je suis directement embauché en CDI comme agent de maîtrise et technicien d'exploitation. Encore un soulagement!*».

Ali ne pense plus au passé et regarde l'avenir. Son ambition? Reprendre ses études d'ici quelques années pour devenir ingénieur, un rêve d'enfant.

Naissance d'une conscience politique

Le jeune réfugié a déjà fait une demande pour acquérir la nationalité française en 2015; elle lui a été refusée. Aujourd'hui, avec une situation professionnelle stabilisée, il souhaite retenter sa chance. «*Je veux pouvoir aller voter. C'est important de participer à la vie publique. Je crois à la liberté, à la fraternité, mais l'égalité sociale n'existe pas ici. À Paris, on voit des gens dormir dans le métro. On n'attend pas ça d'un pays comme la France.*».

Ali prête volontiers main-forte aux nouveaux venus de Birmanie ou du Bangladesh dans leurs démarches. Ils ne parlent pas français, comme lui il y a sept ans. «*Maintenant je connais l'administration par cœur, je sais que c'est long et compliqué...mais ça marche comme ça en France! On m'a aidé. C'est normal d'aider les autres en retour.*».

GRÂCE À L'APPRENTISSAGE, LE JEUNE PEUT S'EN SORTIR



Emilie Piérard

- Directrice de la Maison d'accueil et d'accompagnement vers l'autonomie Miguel Angel Estrella pour mineurs isolés étrangers de Créteil
- Entrée à France terre d'asile en avril 2010
- Travaille avec un public mineur depuis 7 ans

Le centre Miguel Angel Estrella a ouvert ses portes à Créteil en 2012. Il accueille une vingtaine d'adolescents suivis de près tout au long de leur parcours professionnel. Arrivée à France terre d'asile à la Maison du Jeune Réfugié de Paris, Emilie Piérard prend la tête de l'établissement en 2010. Elle dirige l'équipe socio-éducative et veille au bon fonctionnement de la structure.

Comment fonctionne le centre ?

Lorsqu'un mineur isolé étranger arrive, il est logé ici pendant deux ans et intègre une classe de remise à niveau général avant d'entrer en CAP l'année suivante.

Sur quels critères les adolescents choisissent-ils leur orientation ?

Trois chargés d'insertion les aident à définir leur projet. On organise des stages en entreprise, des semaines d'immersion en CFA et des interventions de professionnels pour qu'ils découvrent un métier. Parfois, le jeune sait déjà ce qu'il veut faire : plomberie ou électricité par exemple. C'est aussi notre rôle de l'alerter sur la difficulté de trouver des contrats en apprentissage dans ces domaines. Quoi qu'il en soit, il doit être acteur de son parcours pour ne pas subir sa vie. À nous de l'orienter au mieux en fonction de ce qu'il est.

Pourquoi la plupart des MIE entament-ils une formation en alternance ?

L'apprentissage permet d'être formé en deux ans tout en travaillant et d'être opérationnel sur le terrain. Les matières pratiques ont un coefficient fort. Même si le jeune a des lacunes en français, il peut s'en sortir. Il y a deux cas de figures : quand le mineur est pris en charge par l'ASE avant 16 ans, il obtient un titre de séjour Vie privée et familiale de plein droit à sa majorité. S'il veut faire de

longues études, nous devons le prévenir du coût financier que cela implique. Sans contrat jeune majeur, il devra subvenir seul à ses besoins tout en étudiant.

Lorsqu'il est pris en charge après 16 ans, c'est plus compliqué car rien ne lui est octroyé de plein droit. Le jeune peut quand même demander un titre de séjour Salarié s'il suit une formation professionnelle depuis au moins six mois.

Comment les employeurs perçoivent-ils les MIE ?

Ces adolescents sont victimes de racisme et de nombreux préjugés. On les confond avec des enfants à problèmes, des jeunes délinquants. Nous devons déconstruire ces idées fausses auprès des entreprises susceptibles de les recruter.

Comment démarchez-vous de nouveaux recruteurs ?

C'est un travail de fourmi. Porte à porte, appels téléphoniques ou mails, rien n'y fait. Les chefs d'entreprise semblent au départ catégoriques, ils ne prennent pas d'apprenti. Puis en insistant un peu, le jeune décroche un entretien mais il n'est pas retenu. En cause, des démarches administratives jugées trop compliquées, ou une expérience précédente malheureuse avec un apprenti. On essaie de les convaincre : « Ne vous inquiétez pas, on s'occupe de tout ». On nous répond qu'il n'a pas de papier. Beaucoup de gens ignorent qu'un MIE n'est pas obligé d'en avoir, contrai-

rement à une autorisation de travail. Au final, 1% des entreprises démarchées aboutissent à un contrat d'apprentissage. C'est très peu, mais ces employeurs sont ravis et en redemandent.

Entrenez-vous les candidats à postuler ?

On organise des simulations d'entretien. En général, les adolescents appréhendent à cause de la barrière de la langue. On travaille sur leur posture physique, les règles de politesse, on leur apprend à serrer la main ou à regarder son interlocuteur dans les yeux. Ils ont une tenue neuve de circonstance et on les accompagne au premier entretien.

Votre action consiste-t-elle uniquement à orienter les jeunes dans leur parcours professionnel ?

Non, nous travaillons sur l'autonomisation du jeune de façon plus globale pour qu'en sortant, il puisse vivre sans nous. Elle se joue à plusieurs niveaux. Sur le plan financier, il reçoit des aides de l'État pour subvenir à ses besoins. Nous lui apprenons à gérer un budget dans sa vie quotidienne. Comment lire une facture, prendre un rendez-vous médical, s'inscrire à la CMU, avoir une carte bleue, etc. Au niveau socioculturel, nous expliquons aussi au jeune les codes de la vie en société. Enfin, nous l'aidons dans toutes ses démarches pour que son statut soit régularisé.

Le parcours vers l'autonomie

L'enjeu

Malgré des parcours de vie qui les ont souvent faits grandir trop vite, lorsqu'ils entrent dans le dispositif de protection de l'enfance, les MIE, comme tous les adolescents, ont besoin du soutien des adultes. L'équipe socio-éducative qui les accompagne dispose seulement du temps de leur prise en charge pour apprendre à ces jeunes à devenir autonomes et ce, à tous les niveaux. À l'âge adulte, ils devront être indépendants et subvenir à leurs besoins.

L'autonomisation s'acquiert en général de manière progressive, et se transmet des parents à l'enfant. Ce n'est pas le cas pour les MIE : en l'absence de représentant légal sur le territoire, les éducateurs remplissent ce rôle tout en étant soumis à une contrainte de temps. Plus la prise en charge du jeune par l'ASE est courte, plus le processus d'autonomisation s'accélère, ce qui n'est pas forcément évident pour le jeune, qui doit s'intégrer dans un nouveau pays en un temps record.

Les étapes de l'autonomisation

À France terre d'asile, ce sont les intervenants sociaux qui enseignent au jeune comment gérer son quotidien. L'autonomie s'acquiert sur différents points :

- Au niveau financier, le MIE doit savoir tenir un budget. Il perçoit en effet plusieurs ressources (salaire lié à un contrat en apprentissage et aides de l'Etat) et possède donc une carte bleue et un chéquier. Il apprend ainsi à lire une facture, faire les courses seul, prendre un rendez-vous médical et bénéficier de la couverture maladie universelle (PUMA).
- Au niveau de l'hébergement, le jeune gagne en autonomie de manière progressive. Au départ pris en charge dans une structure d'accueil collectif, il peut ensuite être placé en appartement, à condition d'être suffisamment autonome (savoir cuisiner, se lever le matin pour aller en cours et respecter les règles d'hygiène élémentaires). À sa majorité, il sera orienté vers un hébergement de droit commun, généralement, en foyer de jeunes travailleurs.
- Au niveau socioculturel, le jeune est sensibilisé aux codes de la vie en société, à travers des ateliers socioéducatifs et des visites culturelles et de loisirs.
- Au niveau administratif, le jeune est accompagné dans ses démarches, notamment de régularisation, pour gagner dans le futur en autonomie.

Le contrat jeune majeur

L'enjeu

Dans le droit français de la protection de l'enfance, les jeunes majeurs qui en ont besoin peuvent bénéficier d'une prolongation du soutien de l'Aide sociale à l'enfance, au maximum jusqu'à leurs 21 ans. Cette extension de la prise en charge est appelée «contrat jeune majeur». C'est une prestation facultative soumise à l'appréciation du Président du Conseil départemental, qui évalue le projet du demandeur et lui permet un accompagnement notamment financier et social. En jeu, la possibilité de poursuivre ou de terminer un cycle de formation et de vivre, à terme, en toute autonomie.

Dans la plupart des cas, les MIE arrivent en France entre 16 et 18 ans. Par conséquent, sans délai supplémentaire de prise en charge, ils ne parviennent généralement pas à terminer leur formation à temps. Le contrat jeune majeur peut leur donner cette possibilité. S'il constitue un gage d'insertion et favorise la délivrance d'un titre de séjour, il ne vaut cependant pas droit au séjour. Dans tous les cas, des démarches doivent être entreprises en ce sens.

La procédure

Le jeune doit adresser une demande écrite au Président du Conseil départemental avant ses 18 ans, explicitant le bénéfice d'une prolongation de prise en charge par l'Aide sociale à l'enfance.

Lorsqu'une aide provisoire jeune majeur est accordée, le suivi éducatif s'adapte. Le bénéficiaire doit assumer de plus grandes responsabilités et apprendre à devenir autonome. Cette aide peut revêtir différentes formes : aide financière, hébergement, accompagnement juridique en vue d'une régularisation, soutien éducatif, soutien psychologique.

L'ESSENTIEL, C'EST DE RECRÉER DU LIEN



Alexandre Thiriet
- Educateur à la Maison
d'accueil provisoire pour
mineurs isolés étrangers
d'Amiens
- Entré à France terre d'asile
en février 2015
- Travaille avec un public
mineur depuis 10 ans

Après avoir travaillé pendant 8 ans avec des mineurs, Alexandre est devenu éducateur à la Maison d'accueil provisoire pour mineurs isolés étrangers d'Amiens en février 2015. Au centre, une quinzaine de professionnels encadrent et accompagnent 32 adolescents.

Dans quel état psychologique arrivent les jeunes au centre de France terre d'asile ?

Ils sont déboussolés et isolés. Ces ados n'ont plus de repères et sont bien souvent en carence affective. Ils ont vécu des traumatismes avant, pendant ou après l'exil. Ils ont donc besoin de contact, d'être rassurés... et de retrouver une vie de jeune.

Représentent-ils un public particulièrement difficile ?

J'ai travaillé auparavant dans un centre éducatif renforcé pour délinquants multirécidivistes, âgés de 16 à 18 ans. On ne parle pas des mêmes jeunes. Quand je rentre de congés, ils me font une haie d'honneur pour m'accueillir! On a vraiment tissé une relation de confiance et de proximité.

Quel rôle jouez-vous auprès d'eux ?

Il y a beaucoup de choses à leur apprendre. L'essentiel, c'est de recréer du lien. Montrer ce qui leur est possible d'accomplir grâce à l'école. Je leur apprend aussi comment vivre en société de manière autonome dans un pays dont ils ne maîtrisent pas les codes. Père, grand frère: j'endosse un peu tous les rôles pour pallier à ce qui leur manque, tout en gardant une certaine distance. Je n'hésite pas à hausser la voix, à dire stop quand ils dépassent certaines limites. Pour faire manger tout un groupe d'ados à table, de 12 à 17 ans, il faut bien faire respecter certaines règles de bonne conduite !

Quelle est la première difficulté à surmonter pour eux ?

Apprendre notre langue. Or c'est indispensable pour pouvoir communiquer et vivre avec les autres! Mais ça vient très vite: les jeunes sont des éponges. Au bout de trois mois, ils arrivent déjà à se faire comprendre.

Quel type d'activités proposez-vous à ces mineurs ?

J'aime bien les emmener à l'extérieur: on fait du sport au parc ou lors de séjours organisés. Cet été, on est partis cinq jours en baie de Somme. On faisait 20 km de VTT le matin et trois heures de canoë l'après-midi: les jeunes étaient au calme, en pleine nature. Ils s'encourageaient mutuellement pour dépasser leurs propres limites. Certains sont venus en France par la mer, l'eau leur rappelle de mauvais souvenirs. À moi de les rassurer sur le canoë pour les mettre en confiance.

Je leur propose aussi des sorties culturelles. Les jeunes sont très curieux, ils veulent connaître leur environnement. On est donc allés au Mémorial de Caen et sur les plages du Débarquement. Ils étaient touchants. En voyant des photos d'exilés pendant la guerre, ils ont compris qu'ils n'étaient pas les seuls à fuir leur pays et que, même en France, on avait connu ça.

Vous organisez aussi des chantiers découverte. Quel est le principe ?

Nous partons vivre une semaine en immersion totale au beau milieu de la nature, sans réseau téléphonique ni télévision, dans un village participatif. Le hameau de Vaunières se trouve dans le Vercors. Il est basé sur le principe d'autogestion: chaque année, des bénévoles venus d'un peu partout dans le monde s'y retrouvent pour mener des travaux de restauration. Les ados découvrent d'autres cultures et comprennent qu'on peut vivre ensemble par choix, sans y être contraint.

Chaque matin, les jeunes choisissent l'activité qui leur plaît: restaurer la pierre, bricoler, cuisiner, s'occuper du potager, etc. Ils participent aussi à l'organisation d'un festival de musique et de théâtre. Chez certains, des vocations se sont confirmées. Tout ce qu'on propose au centre vise un objectif: les aider à trouver leur place dans la société. Il existe plein de métiers à leur portée mais qu'ils ne connaissent pas!

Quel est le conseil que vous pourriez donner aux mineurs que vous accompagnez pour qu'ils réussissent à trouver leur voie ?

Je prends toujours en compte deux notions, la réalité et ce qui est possible de faire. Je leur dis souvent: «Si une occasion se présente mais que ce n'est pas ton premier choix professionnel, tant pis, fonce! Tu pourras toujours reprendre tes études plus tard. Il n'y a pas d'âge pour ça en France».

ENSEMBLE AU QUOTIDIEN



Christophe Bertani
 - Directeur de l'Établissement d'accueil et accompagnement vers l'autonomie pour mineurs isolés étrangers de Caen
 - Entré à France terre d'asile en décembre 2009
 - Travaille avec un public mineur depuis 19 ans

Ruhollah Mohamadi
 - Pays d'origine: Afghanistan
 - Né le 13 juillet 1992
 - Arrivé en France en 2009
 - Pris en charge par un dispositif de France terre d'asile le 12 mars 2009

Lorsque Christophe Bertani intègre le centre de France terre d'asile de Caen, Ruhollah a 16 ans. Le jeune Afghan est ici depuis quelques mois. Christophe devient son éducateur référent et le suit au quotidien. Aujourd'hui, Ruhollah est manager d'une franchise de sushis et Christophe, directeur du centre. Les deux hommes reviennent sur le chemin qu'ils ont parcouru ensemble.

Ruhollah, quelle route vous a mené jusqu'à Caen ?

Je suis né en Afghanistan mais ma famille et moi avons été obligés de fuir en Iran. J'ai été scolarisé jusqu'au collège avant d'arriver en France. Au départ, je voulais vivre en Angleterre. J'avais une connaissance là-bas. Je n'ai pas pu passer la frontière et j'ai finalement changé d'avis. Je me suis installé à Caen début 2009.

Christophe, dans quelles dispositions se trouvait Ruhollah quand vous l'avez rencontré ?

Il commençait à apprendre le français. J'utilisais des mots simples. Je parlais lentement pour qu'il me comprenne. Ruhollah a toujours été très joyeux et respectueux envers l'adulte et la France, son pays d'accueil. Il était très motivé pour faire des études. C'est quelqu'un de déterminé et de volontaire.

Comment avez-vous construit un projet professionnel ?

Ruhollah : *Au début, je ne savais pas quoi faire puis on m'a conseillé la restauration. C'est un secteur où on trouve du travail facilement.*

Christophe : *Le projet se construit ensemble en fonction de ce que le jeune est capable de faire et des débouchés. Ruhollah a passé un CAP puis un Bac Pro cuisine. On a démarché les écoles: il fallait convaincre les directeurs d'établissement de le prendre, mais il n'avait pas de bulletin de*

notes pour attester de son niveau scolaire. On n'avait aucune preuve de sa motivation, mais ça a fini par fonctionner. En fait, l'éducateur a un rôle de commercial envers son jeune!

Ruhollah, comment avez-vous trouvé vos stages en entreprise ?

On m'a aidé pour le premier stage. J'ai appris à me présenter en quelques phrases avec des formules de politesse. J'ai commencé comme commis de cuisine puis barman dans un café lounge. J'avais de bonnes relations avec le patron mais je n'osais pas aller voir les clients pour prendre leur commande. Je ne connaissais pas les boissons alcoolisées. Ici, une bière peut s'appeler blonde, 16 ou pression. J'étais perdu! Alors il m'a dit: «Tu vas les voir, tu notes tout ce qu'ils disent et tu reviens me voir». Ma première commande, je m'en souviens encore.

Christophe, comment s'organise le suivi avec le jeune ?

On se voit une fois par semaine pour faire un point global sur tous les sujets: la santé, l'école, le stage, les loisirs, le moral. Au début, je l'aide à trouver un stage puis il démarche seul pour le suivant. L'objectif de l'accompagnement, c'est de devenir inutile. Le jeune ne doit plus avoir besoin de moi lorsqu'il devient autonome. Il faut construire avec lui et pas à sa place.

La scolarité, l'insertion professionnelle et la régularisation sont les trois principaux challenges à surmonter. Avoir des papiers, c'est fondamental. Ils lui ouvrent plein de droits. Mais attention, ce n'est que le début du parcours d'intégration. Il faut aussi faire des études puis trouver un emploi.

Avez-vous déposé une demande d'asile ?

R J'ai fait une demande de protection subsidiaire mais l'Ofpra l'a refusé. J'étais trop stressé, je n'arrivais pas à répondre aux questions, je ne savais plus par où commencer.

C Le rendez-vous est très important pour ces jeunes. Ils ont l'impression de jouer leur vie et ont une grosse pression sur les épaules. Quand les questions sont trop générales, ils perdent pied.

R Je me suis dit: «Mon destin n'est pas en France». Mais Christophe a eu les mots pour me consoler et me motiver.

C Je lui ai conseillé de déposer un recours, c'était inenvisageable de faire sans. Il faut se battre pour le jeune. En 2012, Ruhollah a obtenu la protection subsidiaire.

R On est passé devant la CNDA. C'est comme un tribunal là-bas. Je me suis préparé et mon avocat m'a bien formé. Grâce à lui, mes parents et mes sœurs ont obtenu le statut de réfugié quand ils m'ont rejoint en France il y a deux ans.



beaucoup d'heures en service et j'avais très mal aux pieds. Je voulais repartir en cuisine, alors j'ai déposé des CV un peu partout à Caen. Ça a marché : j'ai décroché un CDI dans un restaurant de sushis.

Ruhollah, quels sont vos projets à venir ?

Je suis devenu manager d'une franchise de sushis et me suis marié, ma femme travaille avec moi. On a fait une demande de prêt à la banque pour pouvoir acheter un logement. Je voudrais aussi monter en grade et devenir gérant.

Ruhollah, quels conseils donneriez-vous aux autres mineurs isolés étrangers qui veulent s'installer en France ?

Pour s'intégrer, il faut être courageux. Je ne pensais pas trouver ma place ici il y a cinq ans. J'ai eu le déclic quand mon recours a été ac-

cepté et que j'ai enfin eu un titre de séjour. Depuis, j'ai acquis la nationalité française. Je peux tout faire maintenant, voyager et travailler librement !

Que s'est-il passé lorsque Ruhollah est devenu majeur ?

C Il a eu 18 ans au beau milieu du CAP. On a pu poursuivre sa prise en charge jusqu'à 21 ans grâce au contrat jeune majeur et aller jusqu'au bout de son projet professionnel.

R Dès que j'ai eu mes papiers, ça a été une libération ! J'ai été débauché du restaurant iranien où j'étais en apprentissage, mais je faisais

Christophe, quel regard portez-vous sur le métier d'éducateur ?

La base du métier, c'est de toujours y croire. On fait ensemble le pari de s'améliorer, de rebondir en cas de difficulté et de trouver une solution. Quand on garde espoir, il y a toujours une porte qui s'ouvre.

La régularisation

L'enjeu

Un mineur isolé étranger en France n'est pas tenu de posséder une carte de séjour et ne peut donc être «sans papiers». En revanche, dès ses 18 ans, le jeune doit pouvoir justifier de la régularité de son séjour en France. Les démarches de régularisation ne doivent pas attendre la majorité du jeune avant d'être entreprises, mais doivent l'être le plus tôt possible.

Quel que soit l'âge d'entrée d'un MIE à l'Aide sociale à l'enfance, la question de son avenir est particulièrement anxiogène et imprègne l'ensemble de son parcours. Obtenir un titre de séjour n'occulte pas les nouvelles difficultés qui se présentent au terme de sa prise en charge. L'entrée dans la vie adulte est souvent brutale, du fait de la disparition soudaine de tout accompagnement socio-éducatif et de l'absence fréquente de soutien extérieur à l'ASE.

Différents cas de figure

Les MIE confiés à l'ASE avant 15 ans ont le droit de demander la nationalité française par déclaration auprès du Tribunal de grande instance, avant leurs 18 ans.

Les MIE confiés avant 16 ans peuvent se voir délivrer de plein droit un titre de séjour «vie privée et familiale» valable un an et renouvelable.

Pour les jeunes pris en charge après 16 ans, la régularisation est plus incertaine. Ils ne bénéficient pas d'un accès de plein droit à une carte de séjour et doivent en faire la demande, mais sans garantie.

Ils peuvent effectuer une demande de titre «vie privée et familiale» en faisant valoir leur insertion dans la société française. Les titres «salarié», «travailleur temporaire» et «étudiant» représentent d'autres possibilités de régularisation. Également valables un an, ils engendrent cependant une précarité administrative plus grande qu'une carte «vie privée et familiale». En effet, ils sont liés à des éléments de la situation du jeune susceptibles de changer d'une année à l'autre et se renouvellent donc moins aisément.

Enfin, les MIE ayant obtenu le statut de réfugiés bénéficient à leur majorité d'une carte de résident de plein droit et valable dix ans, contre un titre «vie privée et familiale» d'un an s'ils ont été admis au titre de la protection subsidiaire.

ITINÉRAIRES



Sarah Johnson Saka

- Pays d'origine: Sierra Leone
- Née le 16 juin 1990
- Arrivée en France à 17 ans fin 2007
- Prise en charge par un dispositif de France terre d'asile le 17 décembre 2007
- Âge actuel: 27 ans

Sarah, la liberté d'entreprendre

À 17 ans, Sarah Johnson quitte la Sierra Leone pour la France, victime d'un réseau de prostitution. Quelques semaines plus tard, l'adolescente parvient à s'enfuir. Elle est alors prise en charge par l'Aide Sociale à l'Enfance. Nous la rencontrons dix ans plus tard, dans le salon de coiffure qu'elle tient à Caen avec son mari.

Comment êtes-vous devenue cogérante d'un salon de coiffure ?

Quand je suis arrivée à Caen, j'ai dû prendre des cours de français pour apprendre la langue, puis trouver une formation professionnelle. J'ai toujours aimé travailler avec les personnes âgées. Elles ont besoin d'aide et j'aime bien les écouter raconter leur histoire. J'ai donc fait plusieurs stages en maison de retraite et chez les Petites Sœurs des Pauvres. Quand j'ai eu mon CAP d'aide à la personne, j'ai tout de suite commencé à travailler, avant de rencontrer mon mari à l'église évangélique. On a commencé par coiffer à domicile avant d'ouvrir notre premier salon il y a cinq ans. Depuis, on s'est agrandi au fur et à mesure, en changeant trois fois de local.

Avez-vous été bien accueillie ici ?

Parfois, les gens ne t'aiment pas et tu ne sais pas pourquoi. Il y a ceux qui t'acceptent et ceux qui ne t'acceptent pas. J'ai déjà entendu des remarques racistes dans les transports et au travail. Au début, ça me dérangeait mais maintenant, je n'y prête plus attention. J'espère qu'un jour, les choses changeront.

Qu'est-ce qui vous plaît en France ?

J'ai déjà visité le Mont-Saint-Michel, Ouistreham et le Mémorial de Caen. J'adore aussi l'Histoire de France, celle de Jeanne d'Arc surtout. J'écoute BFM tous les jours, un peu de variété française comme Florent Pagny, Christophe Mae ou Jennifer. Mon film préféré, c'est «Qu'est-ce qu'on a fait au Bon Dieu?».

J'adore vivre à Caen, c'est calme. Je n'ai jamais aimé les grandes villes!

Quelle est votre situation actuelle ?

Au début, j'ai bénéficié de la protection subsidiaire. Je voyais un psychologue une à deux fois par semaine à France terre d'asile. Il m'a beaucoup aidé. Il y a eu des moments durs où j'avais besoin de parler à quelqu'un. Mais aujourd'hui ça va beaucoup mieux. Je me suis mariée, on a une petite fille de deux ans et j'accouche du deuxième dans un mois. Nous sommes officiellement français... depuis trois jours!

Y a-t-il eu une cérémonie ?

C'était un rendez-vous collectif, on était une quarantaine en tout. Le maire nous a reçus, il a présenté une vidéo expliquant nos droits avant de faire un petit discours de bienvenue. Ensuite, on a chanté la Marseillaise puis le maire nous a appelés un par un pour nous remettre un acte de naissance et un acte de décret. Il nous a félicités en disant: «C'est comme un diplôme, pour avoir la nationalité, il faut la mériter». La cérémonie s'est terminée par une photo de groupe. On pourra venir retirer notre nouvelle carte d'identité dans un mois.

Être française, qu'est-ce-que cela signifie pour vous ?

Je suis heureuse et fière d'être française. Si on travaille dur et qu'on suit les règles, c'est facile de s'intégrer. Ici, on protège les gens: grâce à l'aide que j'ai reçue, j'ai pu avoir un toit pour dormir et manger sans être obligée de me prostituer. On m'a toujours encouragé à aller à l'école. L'éducation est gratuite et on peut s'exprimer librement. Et surtout, les femmes ont plus de droits qu'au pays: on ne se marie pas à 12 ans, il n'y a pas d'excision et l'héritage ne revient pas qu'aux hommes. En Sierra Leone, ils nous dirigent, on n'a pas le choix. J'ai tenté de retrouver ma famille mais les recherches n'ont rien donné. J'ai finalement tourné le dos à mon passé, j'essaie de l'effacer.



ITINÉRAIRES



Manu Reas, le talent au bout des doigts

Manu Reas

- Pays d'origine: Ghana
- Né le 14 mars 1996
- Arrivé en France à 15 ans en janvier 2012
- Pris en charge par un dispositif de France terre d'asile début 2012
- Âge actuel: 21 ans

Manu Reas est un jeune homme moderne à l'allure raffinée. Sa voix est douce, son regard aussi, et ses gestes, élégants. Il revient pourtant de loin.

Adolescent, Manu est contraint de quitter son village natal où il est victime de discriminations et de maltraitance de la part de l'ensemble de la communauté. Son crime? Être homosexuel. N'ayant pas d'autre choix que celui de partir, l'exilé laisse derrière lui son petit frère et se retrouve à Gare du Nord en janvier 2012.

Paris, la ville froide

«La première sensation que je garde de Paris, c'est le froid. J'arrive en plein hiver sans personne vers qui me tourner. À la télévision, les Européens semblaient vivre mieux que nous. Je croyais devenir riche ici, mais je me sens perdu et veux retourner en Afrique».

Manu reste la journée entière dans la gare, sans savoir où aller. Une dame le recueille chez elle et contacte la police. Il est alors conduit à France terre d'asile. «Ma grand-mère m'avait donné un acte de naissance. Avec ce papier, j'ai pu prouver mon âge mais il n'y avait plus de place pour être hébergé».

Le jour, il reste dans les locaux de l'association. Manu parle un peu français mais se sent très seul. Les différentes communautés ne se mélangent pas et parlent leur dialecte. Une personne de l'association lui donne alors des livres, comme «Chic et choc à New York» de Carrie Karasyov, une sorte de «Pretty Woman» revisitée. L'adolescent n'est jamais allé à l'école et pourtant, il sait lire et écrire. C'est un autodidacte. Le soir, il se rend aux distributions alimentaires gérées par différentes associations. «C'est une époque très dure. Je fais des allers-retours dans le métro jusqu'à la fin du service avant de trouver un abri où passer la nuit. Je ne veux qu'une chose: que le temps s'accélère».



Premiers pas dans la couture

Le 25 mars 2012 reste à jamais graver dans sa mémoire. C'est la fin du cauchemar. Manu est finalement placé dans un hôtel, puis en foyer. Durant quelques mois, le jeune pris en charge par l'ASE suit des cours de français à France terre d'asile. «Je suis quelqu'un de très curieux. Je lis plein de choses et j'apprends le nom des tissus sur Internet. J'adore ça. Un jour sur un forum, je tombe sur Frédéric, un couturier qui a sa propre marque. On commence à discuter de son métier, puis on se rencontre. Il est modéliste chez Isabelle Marant».

Manu demande à France terre d'asile des aiguilles et du tissu. «Ce qui me plaît dans la couture, c'est la conception. Imaginer puis créer. Je me sens moins seul, je suis en quelque sorte accompagné de mes amis virtuels: mon nouveau matériel». L'adolescent se met donc à dessiner puis à coudre des nœuds papillon. Sa mère lui en mettait tout le temps lorsqu'il était petit. Des confections qui lui ouvriront plus tard la porte du succès..

Dans la cour des grands

Le créateur précoce intègre une classe de 4e en septembre 2012. À force de calculer des mètres de tissus, l'algèbre n'a plus de secret pour lui. Puis Manu rend visite à Frédéric sur son lieu de travail. Coup du destin, il se fait remarquer par le premier d'atelier d'Isabelle Marant, qui lui fait passer un test. «Je dois réaliser une pièce mais je ne sais pas me servir d'une machine industrielle. J'ai juste observé Frédéric travailler. En Afrique, ma tante se servait d'une machine à pédale, ce n'est pas la même chose!». Au final, Manu crée une chemise. Pari réussi, puisqu'il devient le second assistant de la grande créatrice pendant son temps libre.

«Je veux devenir couturier mais l'ASE ne finance que des formations dans l'hôtellerie, la menuiserie, la maçonnerie et la cuisine. Heureusement, mon éducatrice me soutient et grâce à elle, j'intègre un Bac Pro Couture et mode au lycée Paul Poiret. Je bénéficie ensuite d'un contrat jeune majeur pour terminer ma formation». C'est le coup de pouce qui lui manquait. Manu ne perd pas de temps et enchaîne les stages dans des maisons de renom: Givenchy, Chloé, Dior et Galliano. «Je suis futé, j'entre dans cet univers grâce aux couturières et aux intérimaires qui m'ouvrent leur réseau. Ce monde me fascine. Je n'ai jamais vu autant de tissus, de machines et de robes. Avant, je ne savais pas ce qu'était un patron. Je créais directement à partir de la matière brute. Ces expériences me permettent petit à petit d'apprendre tout le processus». Si bien qu'il finit par se faire embaucher chez Galliano, alors qu'il n'a même pas terminé ses études.

Une marque à son nom

Manu continue à concevoir ses propres créations. Un jour, le directeur Ralph Toledano repère ses fameux nœuds papillon. Le jeune prodige lui en offre un, qu'il porte lors du défilé de Galliano. Ses œuvres gagnent en notoriété et poussé par son entourage, Manu finit par faire un choix. Le lycéen quitte la maison de haute couture pour fonder sa propre marque. «La veille de mon premier défilé en 2014, je n'y crois pas. Créer, c'est comme donner naissance à un enfant». Ses mains portent encore les stigmates des violences endurées, mais elles font des merveilles. C'est un franc succès.



Manu a depuis acquis le statut de réfugié, puis la nationalité française. «C'est l'aboutissement de ce que j'ai accompli. Aujourd'hui, je me sens comme tout le monde sans oublier d'où je viens. Les épreuves traversées m'ont forgé une armure et m'ont rendu plus fort. Je relativise sur beaucoup de choses».

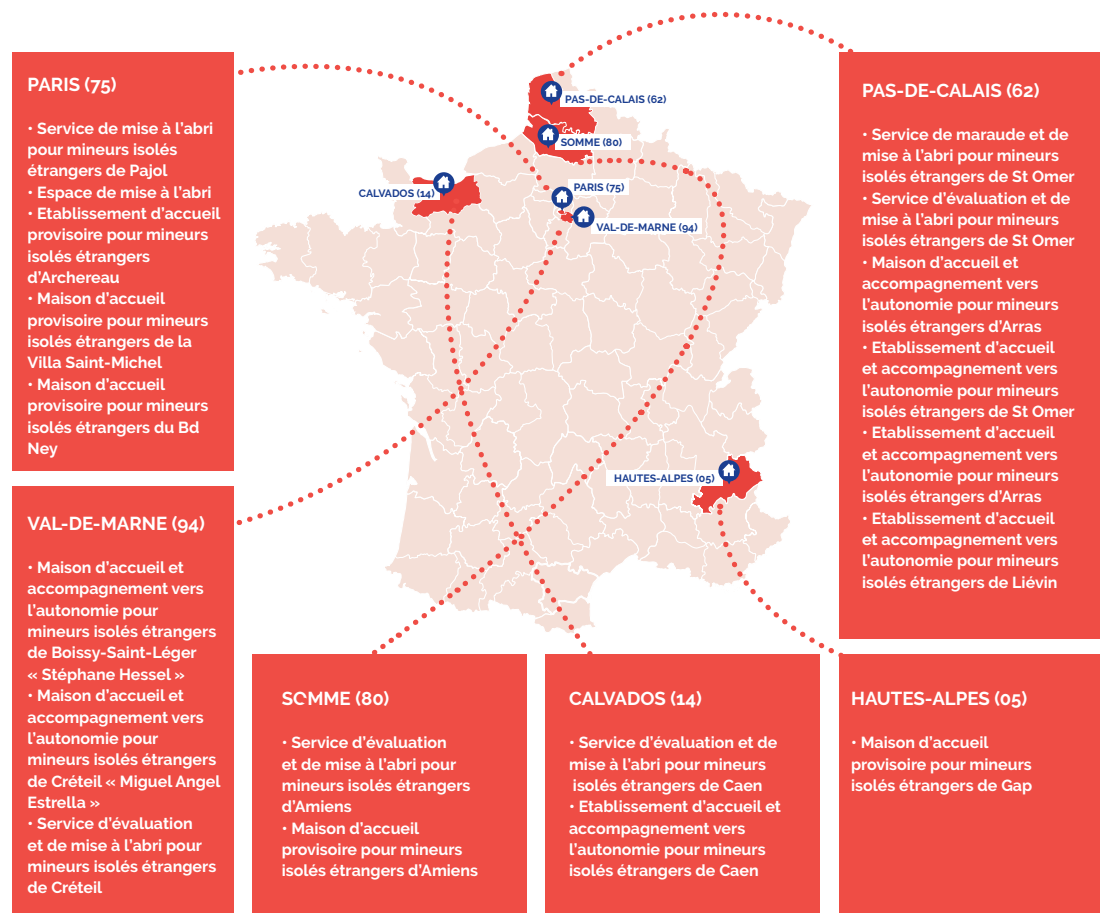
L'année dernière, Manu est retourné au Ghana pour retrouver son petit frère et l'aider à trouver sa voie. Le jeune est à présent inscrit dans un centre de formation et pourra peut-être, lui aussi, accomplir son rêve: devenir footballeur.

L'ACTION DE FRANCE TERRE D'ASILE RENDU EN MATIÈRE D'ACCUEIL ET D'ACCOMPAGNEMENT DES MINEURS ISOLÉS ÉTRANGERS

France terre d'asile intervient en direction des mineurs isolés étrangers depuis 1999. Si l'action envers ce public était d'abord fondée sur le cœur de métier de l'association, à savoir l'accompagnement des demandeurs d'asile, avec la création du Centre d'accueil et d'orientation pour mineurs isolés demandeurs d'asile (CAOMIDA), elle s'est progressivement étoffée et diversifiée pour répondre aux politiques publiques de protection de l'enfance mises en place dans les départements. Aujourd'hui, France terre d'asile remplit des missions qui vont de la maraude à la prise en charge pérenne vers l'intégration et l'autonomie de nos jeunes, en passant par l'évaluation et la mise à l'abri. Le travail auprès des mineurs isolés étrangers est varié et implique la mise en place de dispositifs spécifiques: accueil d'urgence ou prise en charge durable, information et orientation, suivi éducatif, accès à la formation, appui juridique et administratif, accès aux soins et soutien psychologique, loisirs, accès à la demande d'asile, etc.

Le savoir-faire en matière d'accompagnement s'est ainsi considérablement élargi, et se consolide au quotidien au sein de quatorze dispositifs et d'une direction thématique nationale. Il se décline bien sûr en fonction des territoires et selon les contextes, en s'efforçant de garantir aux jeunes le respect de leurs droits tels qu'ils sont définis par la Convention internationale des droits de l'enfant et mis en œuvre par les différents acteurs institutionnels, ainsi que la possibilité de bâtir des projets de vie à la fois réalisables et épanouissants.

LES DISPOSITIFS ET SERVICES DE FRANCE TERRE D'ASILE



France terre d'asile est une association de promotion des droits humains et de prise en charge des personnes en besoin de protection : demandeurs d'asile, réfugiés, mineurs isolés étrangers. Elle est présente dans 10 régions, 48 villes, à travers l'animation plus de cent dispositifs et services qui accompagnent plus de 10 000 personnes chaque jour. L'association mène un travail social et juridique, des actions d'information, des démarches et interventions auprès des organismes publics et privés concernés. Elle est notamment membre du Conseil européen pour les réfugiés et les exilés (CERE), de la plate-forme des droits fondamentaux de l'Agence des droits fondamentaux de l'Union européenne et a le statut consultatif spécial auprès du Conseil économique et social des Nations unies depuis juillet 2012.

Association régie par la loi du 1^{er} juillet 1901
Prix des droits de l'homme de la République française, 1989
Grande cause nationale fraternité 2004
Caractère de bienfaisance reconnu par arrêté préfectoral du 23 février 2006
Mention d'honneur 2010 de l'UNESCO -
Prix pour la promotion d'une culture universelle des droits de l'homme



Siège social
24, rue Marc Seguin
75 018 PARIS
Tél. : 01 53 04 39 99
Fax : 01 53 04 02 40
E-mail : infos@france-terre-asile.org
www.france-terre-asile.org